



Conférence Générale
31e session
Rapport

Генеральная конференция
31-я сессия
Доклад

rep

Paris 2001

General Conference
31st session
Report

المؤتمر العام
الدورة الحادية والثلاثون
تقرير

Conferencia General
31ª reunión
Informe

大会
第三十一届会议
报告

31 C/REP/15
27 août 2001
Original anglais

**RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL,
SUR SES ACTIVITES (2000-2001)**

PRESENTATION

Source : Article 29.3 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, lequel dispose que "le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture".

Antécédents : Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été institué par la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, que la Conférence générale de l'UNESCO a adoptée à sa 17e session, le 16 novembre 1972.

Objet : Ce rapport contient des informations sur les principales activités menées en application de la *Convention du patrimoine mondial* depuis la douzième session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention tenue en octobre 1999.

Décision requise : Le présent rapport ne requiert aucune décision.

I. COMPOSITION ET FONCTIONS DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Nombre d'Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*

1. Au 1er octobre 1999, on comptait 157 Etats parties. Au 6 juin 2000, ce nombre était passé à 164. Les Etats suivants sont devenus parties à la Convention depuis octobre 1999 : Israël (6/10/99), Namibie (6/4/2000), Kiribati (12/5/2000), Comores (27/9/2000), Rwanda (28/12/2000), Nioué (23/1/2001) et Emirats Arabes Unis (11/5/2001). La liste des Etats parties peut être obtenue sur demande auprès du Centre du patrimoine mondial ou sur le site Web du Centre¹.

Membres du Comité du patrimoine mondial

2. A sa douzième session (1999), l'Assemblée générale des Etats parties a élu sept nouveaux membres du Comité : Afrique du Sud, Belgique, Chine, Colombie, Egypte, Italie, Portugal. La liste complète des membres du Comité peut être obtenue sur demande auprès du Centre du patrimoine mondial ou sur le site Web du Centre².

Membres du Bureau du Comité du patrimoine mondial

3. D'octobre 1999 à décembre 2000 :

Président : M. Abdelaziz Touri (Maroc)
 Vice-Présidents : Australie, Grèce, Hongrie, Mexique, Zimbabwe
 Rapporteur : Mme Anne Lammila (Finlande)³ et M. Kevin Keffe (Australie)⁴

Depuis décembre 2000 :

Président : M. Peter King (Australie)
 Vice-Présidents : Canada, Equateur, Finlande, Maroc, Thaïlande
 Rapporteur : M. Dawson Munjeri (Zimbabwe)

Réunions statutaires du patrimoine mondial

4. Pendant la période considérée, 10 réunions statutaires du patrimoine mondial auront été organisées :

Réunion	Lieu	Dates
4e session extraordinaire du Comité	Paris, France	30 octobre 1999
23e session extraordinaire du Bureau	Marrakech, Maroc	26-27 novembre 1999
23e session du Comité	Marrakech, Maroc	29 novembre-4 décembre 1999
24e session du Bureau	Paris, France	26 juin-1er juillet 2000
Session spéciale du Bureau	Budapest, Hongrie	3-4 octobre 2000
24e session extraordinaire du Bureau	Cairns, Australie	23-24 novembre 2000
24e session du Comité	Cairns, Australie	27 novembre-2 décembre 2000
25e session du Bureau	Paris, France	25-30 juin 2001
13e session de l'Assemblée générale des Etats parties	Paris, France	30-31 octobre 2001
5e session extraordinaire du Comité	Paris, France	1er novembre 2001

¹ <http://www.unesco.org/whc/wldrat.htm>.

² <http://www.unesco.org/whc/committ.htm>.

³ 23e session extraordinaire et 24e session du Bureau.

⁴ Session spéciale (Budapest) et 24e session extraordinaire du Bureau.

Equipe spéciale sur la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial

5. A sa 23e session (1999), le Comité a créé une équipe spéciale, présidée par Mme Christina Cameron (Canada), qui a été chargée de définir des mesures concrètes pour assurer une application plus efficace de la *Convention*. L'Equipe spéciale a centré son action sur les moyens d'améliorer :

- l'organisation et le déroulement des réunions statutaires ;
- le processus de décision ;
- la gestion de l'information et de la documentation.

6. Sur la base des recommandations de l'Equipe spéciale, le Comité, à sa 24e session, en novembre-décembre 2000, s'est prononcé sur un certain nombre de modifications, en particulier il a décidé :

- de faire passer le calendrier et le cycle des réunions du patrimoine mondial de juin/novembre à avril/juin, à compter de 2002 ;
- d'adopter un système de prise de décision fondé sur une distinction entre deux catégories de questions (A : questions faisant l'objet d'un consensus et pouvant être adoptées ; B : questions nécessitant un examen) ;
- d'adopter pour le Fonds du patrimoine mondial un budget biennal coïncidant avec le cycle budgétaire de l'UNESCO ;
- de modifier le système de documentation statutaire et d'améliorer la communication entre le Centre du patrimoine mondial et le Comité ;
- de fixer la date limite pour la réception des nouvelles propositions d'inscription au 1er février (au lieu du 1er juillet). Pendant la période transitoire, le calendrier sera le suivant :

Propositions d'inscription reçues avant le	Examen par le Bureau en	Examen par le Comité en
1er juillet 2000	Juin/juillet 2001	Décembre 2001
31 décembre 2000 ⁵	Avril 2002	Juin 2002
1er février 2002	Avril 2003	Juin 2003
1er février 2003	Avril 2004	Juin 2004

⁵ Les propositions d'inscription comportant tous les éléments requis que le Centre du patrimoine mondial aura reçues avant le 31 décembre 2000 seront examinées avec les propositions dont l'examen aura été différé ou renvoyé lors de réunions précédentes ainsi que les modifications à apporter aux limites de sites déjà inscrits sur la liste. Le Comité peut aussi décider d'examiner, en cas d'urgence, les situations relevant du paragraphe 67 des *Orientations*.

Révision des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*

7. Sur la base des recommandations d'une *réunion internationale d'experts sur la révision des orientations*, tenue à Canterbury, au Royaume-Uni, du 10 au 14 avril 2000, le Comité, à sa 24e session, a décidé que les *orientations* seraient remaniées et présentées sous une forme plus accessible.

Représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial

8. Compte tenu de la résolution adoptée par l'Assemblée des Etats parties à sa 12e session (octobre 1999) et de l'échange de vues qui a eu lieu à la 23e session du Comité (1999), il a été décidé de créer un groupe de travail sur la représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial. Le Groupe de travail a été constitué à une réunion des Etats parties tenue au Siège de l'UNESCO, le 21 janvier 2000, et M. Jean Musitelli, ambassadeur et délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, en a été nommé président. Le Groupe de travail s'est réuni à quatre reprises à l'UNESCO entre février et avril 2000.

9. En résumé, le Groupe de travail a adopté les trois recommandations suivantes en vue d'assurer une représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial :

- (i) ramener à quatre ans le mandat des membres du Comité du patrimoine mondial ;
- (ii) et, par ailleurs, porter à 28 le nombre de membres du Comité du patrimoine mondial ;
- (iii) réserver un nombre fixe de sièges à certains groupes d'Etats parties, en laissant libre l'élection aux autres sièges.

10. Les recommandations du Groupe de travail ont été examinées plus avant par le Bureau à sa session spéciale (octobre 2000) et par le Comité à sa 24e session (Cairns, 2000). Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un projet de résolution qui doit être soumis à l'Assemblée générale des Etats parties à sa 13e session (6-7 novembre 2001) (voir WHC-2001/CONF.206/5).

II. LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial

11. Sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties conformément à l'article 11 de la *Convention*, le Comité du patrimoine mondial a, depuis son dernier rapport à la Conférence générale, décidé d'ajouter à la Liste du patrimoine mondial 109 nouveaux biens.

Région	Nouveaux biens culturels	Nouveaux biens naturels	Nouveaux biens mixtes	Total
Afrique	5	1	1	7
Etats arabes	1	0	0	1
Asie/Pacifique	15	5	1	21
Europe/Amérique du Nord	50	5	1	56
Amérique latine/Caraïbes	14	10	0	24
Total	85	21	3	109

12. Au 1er janvier 2001, le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial s'élevait à 690 (529 biens culturels, 138 biens naturels et 23 biens mixtes).

13. Un exemplaire de la Liste du patrimoine mondial peut être obtenu sur demande auprès du Centre du patrimoine mondial⁶.

Listes indicatives

14. L'article 11 de la *Convention* et les paragraphes 7 et 8 ainsi que l'annexe I des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* demandent aux Etats parties d'établir un "inventaire" des biens dont ils ont l'intention de proposer l'inscription sur la Liste au cours des 5 à 10 années suivantes afin de permettre au Comité d'évaluer dans le contexte le plus large possible "la valeur universelle exceptionnelle" de chaque bien proposé pour inscription. Ces "listes indicatives" aident également le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) à évaluer les nouvelles propositions.

15. Au 6 juin 2001, 119 des 164 Etats parties avaient soumis des listes indicatives de biens culturels, naturels et mixtes, soit une augmentation de 12 % depuis la dernière session de la Conférence générale (1999).

Moyens d'assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial

16. Conformément à la résolution relative aux *Moyens d'assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial*, adoptée par l'Assemblée générale des Etats parties à sa 12e session, et du débat qui a eu lieu à ce sujet à la 23e session du Comité, un groupe de travail sur la question a été créé au cours d'une réunion des Etats parties tenue à l'UNESCO le 21 janvier 2000. M. Olabiyi B.J. Yaï, ambassadeur et délégué permanent du Bénin auprès de l'UNESCO, en a été nommé président.

17. Le Groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre janvier et avril 2000 et a élaboré un certain nombre de recommandations sur le rôle et l'utilisation des listes indicatives, l'ordre de priorité à observer pour l'examen des nombreuses propositions d'inscription, la possibilité d'adopter un système d'indication volontaire des résultats et les moyens de renforcer les capacités des régions sous-représentées. Le Bureau, à l'issue de l'échange de vues plus approfondi auquel il a procédé à sa session spéciale de Budapest, en octobre 2000, a amélioré et approuvé les recommandations qui ont ensuite été soumises au Comité, lequel les a adoptées à sa 24e session (Cairns, 2000). Elles seront communiquées à l'Assemblée générale des Etats parties à sa 13e session (voir WHC-2001/CONF.206/6).

Limitation du nombre de propositions d'inscription soumises pour examen au Comité chaque année

18. A la suite du débat intervenu au cours de la 24e session du Comité (Cairns, 2000), il a été suggéré que, dans un premier temps et à titre provisoire, à la 27e session du Comité, en 2003, le nombre de propositions d'inscription examinées soit limité à un maximum de 30 nouveaux sites.

⁶ WHC.2001/3, janvier 2001. Sur l'Internet : <http://www.unesco.org/whc/heritage.htm>.

19. Pour choisir ces 30 nouveaux sites et assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, il sera tenu compte des critères suivants par ordre de priorité⁷ (si le nombre de propositions d'inscription reçues est supérieur au nombre maximum fixé par le Comité, le système sera appliqué chaque année par le Centre du patrimoine mondial avant que les propositions ne soient soumises à l'évaluation des organes consultatifs pour déterminer les sites à retenir) :

- (i) propositions d'inscription émanant d'un Etat partie n'ayant pas de site inscrit sur la Liste⁸ ;
- (ii) propositions d'inscription émanant de tout Etat partie dont les biens naturels et culturels appartiennent à des catégories qui ne sont pas représentées ou ne sont guère représentées d'après les études réalisées par le Secrétariat et les organes consultatifs et examinées et approuvées par le Comité⁹ ;
- (iii) autres propositions d'inscription.

III. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE

20. La *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative* a été adoptée par le Comité en 1994. Toutefois, le Comité a également souligné que les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial doivent avoir "une valeur universelle exceptionnelle" comme la *Convention* le spécifie et satisfaire aux critères adoptés par le Comité¹⁰.

21. En 2000 et 2001, par ailleurs, en application de la résolution sur les *Moyens d'améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial* adoptée par l'Assemblée générale à sa 12e session en 1999 (voir par. 16 et 17 ci-dessus), le Comité a examiné et approuvé des plans d'action régionaux et un certain nombre d'activités thématiques pour la mise en oeuvre de la Stratégie globale. Les mesures qui ont ainsi été prises se sont traduites par l'établissement de nouvelles listes indicatives et ont favorisé les propositions d'inscription de nouvelles catégories de biens sur la Liste.

22. Les recommandations de la réunion d'experts sur les forêts du patrimoine mondial (Indonésie, 1998) ont entraîné l'inscription de nouveaux sites de forêts tropicales situés sur les territoires du Brésil, de la Bolivie, du Costa Rica, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et du Suriname. L'élaboration d'autres propositions d'inscription groupées (Indonésie et Madagascar) et transfrontières (Indonésie/Malaisie) a aussi été entreprise.

⁷ Lorsqu'ils proposent des biens pour inscription sur la Liste, les Etats parties sont invités à garder présent à l'esprit qu'il est souhaitable d'atteindre un équilibre raisonnable entre le nombre des biens du patrimoine culturel et celui des biens du patrimoine naturel inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (par. 15 des *Orientations*).

⁸ Pour l'évaluation de ces propositions et de toutes les autres, les organes consultatifs devront continuer d'appliquer strictement les critères définis dans les *Orientations*.

⁹ A sa 24e session (Cairns, 2000), le Comité a chargé les organes consultatifs et le Centre du patrimoine mondial de "procéder à l'analyse des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives sur une base régionale, chronologique, géographique et thématique" (rapport sur les travaux de la 24e session, par. VI.2). Cette analyse permettra d'identifier les thèmes et les catégories de biens du patrimoine mondial sous-représentés, et de choisir sur cette base les propositions d'inscription à examiner par le Comité chaque année.

¹⁰ WHC.99/2, mars 1999. <http://www.unesco.org/whc/opgutoc.htm>.

23. Une réunion internationale d'experts visant à identifier d'éventuels écosystèmes des zones côtières et marines et des petites îles tropicales et à définir des stratégies d'inscription s'est tenue à Palawan, aux Philippines, du 17 au 21 septembre 2001.

24. En vue d'assurer la représentation et la conservation des sites du patrimoine géologique, les activités suivantes ont été organisées :

- *Atelier international d'experts sur le patrimoine mondial géologique*, Rio de Janeiro, Brésil (7-8 août 2000) ;
- *Conférence sur les sites fossilifères du patrimoine mondial*, Australie (22 septembre-1er octobre 2000).

25. A ce jour, 23 paysages culturels situés dans les diverses régions du monde ont au total été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial¹¹. Les activités menées à ce sujet sont notamment les suivantes :

- Rédaction, en 2000-2001, de *Directives pour la gestion des paysages culturels* qui seront publiées en 2002 ;
- Réunion sur le thème *Les paysages culturels : concept et mise en oeuvre* (Catania, Italie, 8-11 mars 2000) ;
- Publication et distribution du compte rendu des travaux du symposium sur le thème *Monument – site – paysage culturel* (Wachau, Autriche, octobre 1998).

26. Le 16 janvier 2001, le Parlement européen a adopté la résolution 2000/2063 (INI) intitulée *Résolution du Parlement européen sur l'application de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel dans les Etats de l'Union européenne*¹². La résolution reconnaît qu'il incombe à l'Union européenne, qui rassemble 30 % des sites du patrimoine mondial, de remédier aux déséquilibres de la Liste du patrimoine mondial en identifiant des types nouveaux de biens et en aidant les Etats non européens à identifier et protéger leur patrimoine. Elle renforce les dispositions de la *Convention* en demandant l'évaluation, avant l'approbation des projets financés par des fonds structurels, des retombées que ces projets peuvent avoir dans les Etats membres de l'Union.

27. Un *Forum des peuples autochtones sur le patrimoine mondial* a eu lieu en même temps que la 24e session du Comité du patrimoine mondial (Cairns, 2000). La principale recommandation du Forum a porté sur la création d'un conseil d'experts des peuples autochtones sur le patrimoine mondial (WHIPCOE). Cette proposition sera examinée par le Comité du patrimoine mondial en 2001.

¹¹ <http://www.unesco.org/whc/exhibits/cultland/landscape.htm>.

¹² http://www.europarl.eu.int/plenary/default_en.htm et document A5-0382/2000 ou <http://www.unesco.org/whc/archive/eu-pv2.html>.

28. En Afrique, les ateliers suivants ont été organisés :

- *Atelier de formation et de sensibilisation des forces de défense et de sécurité, des professionnels du tourisme et des collectivités locales à la lutte contre le pillage des biens naturels et culturels sur les sites du patrimoine mondial*, Niamey, Niger (mars 2000) ;
- *Atelier régional africain à l'intention des responsables des sites du patrimoine culturel mondial sur le thème *Mettre en commun les expériences et construire la coopération future**, Pharaborwa, Afrique du Sud (septembre 2000) ;
- *Réunion d'experts sur l'authenticité et l'intégrité dans un contexte africain*¹³, Great Zimbabwe National Monument, Zimbabwe (26-29 mai 2000).

29. Les Etats arabes, pour qui l'identification et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'un plus grand nombre de sites naturels sont un objectif stratégique, ont organisé :

- un *Atelier régional de renforcement des capacités pour la promotion de la sensibilisation à la conservation du patrimoine naturel dans la région arabe*, Muscat (2000), auquel ont participé la plupart des pays du Golfe.

30. Le *Rapport périodique sur l'état de conservation du patrimoine mondial dans les Etats arabes*, qui a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 24e session (Cairns, 2000) et examine les listes indicatives des Etats parties de la région, souligne la nécessité de réaliser des études thématiques sur les paysages culturels, le patrimoine moderne et le patrimoine arabe et islamique.

31. Sur le patrimoine naturel de la région Asie-Pacifique, deux ateliers ont eu lieu :

- un atelier visant à élaborer un plan stratégique pour améliorer la représentation des sites naturels et mixtes de l'Asie de l'Est et du Sud-Est au Japon, à Tokyo, et sur le site du patrimoine mondial de l'île de Yakushima (février 2000) ;
- une *Réunion d'experts sur la biodiversité des sites classés et potentiels du patrimoine mondial dans les écosystèmes karstiques tropicaux de l'Asie et du Pacifique*, Parc national de Gunung Mulu, Malaisie (25-30 mai 2001).

32. S'agissant du patrimoine culturel de la région Asie-Pacifique, il a été adopté une approche intégrée qui associe des activités relevant de la Stratégie globale, des études thématiques, un examen des listes indicatives et la présentation de rapports périodiques dans le cadre d'un système de renforcement des capacités nationales pour la conservation, la gestion et le développement du patrimoine culturel. Les activités ont été notamment les suivantes :

- la première *Conférence internationale sur le rôle des collectivités locales dans la conservation du patrimoine mondial naturel* (mai 2000), Kagoshima, Japon ;

¹³ "Authenticity and Integrity in an African Context – Expert Meeting/Authenticité et intégrité dans un contexte africain – Réunion d'experts", Galia Saouma-Forero, dir. publ., compte rendu des travaux de la réunion sur la Stratégie globale tenue du 26 au 29 mai 2000 à Great Zimbabwe, Zimbabwe.

- une *Réunion d'experts sur la Stratégie mondiale concernant le patrimoine culturel de l'Asie centrale*, Ashgabat et Merv, Turkménistan (11-17 mai 2000) ;
 - une *Réunion sur la Stratégie globale et la présentation de rapports périodiques concernant les biens culturels du patrimoine mondial en Asie du Sud-Est*, Toraja, Indonésie (24-28 avril 2001) ;
 - un voyage d'étude effectué en France et en Italie par les maires de six des *Villes de canaux du Royaume Wu* et des spécialistes des villes historiques et des paysages culturels de Chine (25 avril-15 mai 2000) ;
 - un voyage d'étude effectué par des experts de la République populaire démocratique de Corée sur les sites du patrimoine mondial de Stonehenge (Royaume-Uni) et de Carnac (France) (27 avril-11 mai 2000) ;
 - une mission de l'UNESCO en République populaire démocratique de Corée (4-12 août 2000) pour aider à établir la nouvelle liste indicative et la proposition d'inscription de l'ensemble de tombes de Koguryo sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - une *Conférence internationale sur la gestion du patrimoine culturel et l'urbanisme à Beijing* (5-7 juillet 2000) ;
 - une *Table ronde internationale des maires des villes fortifiées du patrimoine mondial*, Suwon (5-7 septembre 2000) ;
 - une étude sur le patrimoine de la fin du XIXe et du XXe siècle en Chine (2000) ;
 - un *Atelier régional de l'UNESCO pour l'établissement des rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine culturel mondial en Asie*, Kyongju, République de Corée (11-13 juillet 2001) ;
 - en vue d'encourager la ratification et la mise en oeuvre de la *Convention*, le responsable du patrimoine mondial pour le Pacifique a effectué des missions dans les pays suivants : Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et autres pays insulaires du Pacifique (2000-2001).
33. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les activités suivantes ont été réalisées :
- réunion thématique régionale sur *Les paysages culturels en Amérique centrale*, San José, Costa Rica (26-29 septembre 2000) ;
 - publication en mai 2001 du compte rendu des travaux de l'*Atelier sur le patrimoine culturel des Caraïbes et la Convention du patrimoine mondial*, Martinique (1998) ;
 - préparation de la publication en langue espagnole issue de la réunion d'experts sur *Les paysages culturels dans la région des Andes* (mai 1998) ;
 - *Réunion d'experts sur les systèmes de plantation dans les Caraïbes*, Paramaribo, Suriname (juillet 2001) ;

- séminaire sur *Le patrimoine naturel dans les Caraïbes*, Paramaribo, Suriname (18-20 février 2000) ;
- *Atelier sur la gestion des sites du bouclier guyanais*, Georgetown, Guyana (27 novembre-1er décembre 2000) ;
- atelier préparatoire pour un *Cours de formation régional sur l'application de la Convention du patrimoine mondial et son rôle dans le développement durable et le tourisme*, Roseau, Dominique (janvier 2001) ;
- *Cours de formation régional sur l'application de la Convention du patrimoine mondial et son rôle dans le développement durable et le tourisme*, Roseau, Dominique (septembre 2001).

34. En ce qui concerne l'Europe orientale, les activités relevant de la Stratégie globale ont été centrées sur les paysages culturels :

- publication en octobre 2000 du compte rendu des travaux de la *Réunion thématique régionale d'experts sur les paysages culturels en Europe orientale*, tenue à Bialystok, Pologne (29 septembre-3 octobre 1999) ;
- *Réunion sur les paysages culturels viticoles*, région de Tokay, Hongrie (11-14 juillet 2001).

35. Désireux de remédier au déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial et à la sous-représentation de certaines catégories de biens, les pays nordiques se sont réunis à plusieurs reprises pour avoir des échanges de vues sur l'actualisation de leurs listes indicatives. C'est ainsi qu'ils ont tenu :

- une *Réunion des pays nordiques sur les listes indicatives*, à Copenhague, Danemark (octobre 2000).

36. Deux activités consacrées à la région alpine de l'Europe ont été organisées :

- une *Réunion thématique régionale d'experts sur les sites naturels potentiels du patrimoine mondial naturel dans les Alpes*, Hallstatt, Autriche (18-22 juin 2000) ;
- une réunion de suivi à Turin, Italie (4-7 juillet 2001).

IV. ETAT DE CONSERVATION DES BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

37. Etant donné la nécessité de suivre l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et d'en rendre compte, le Comité du patrimoine mondial a inauguré un cycle de six ans pour la *présentation des rapports périodiques* et a continué d'examiner les rapports de *suivi réactif* en 2000 et 2001.

Présentation des rapports périodiques

38. La Conférence générale de l'UNESCO, à sa 29e session (1997), a adopté une résolution dans laquelle elle *invite les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial à lui présenter, en application de l'article 29 de la Convention, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, par la voie de son Secrétariat (le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial), des rapports sur les dispositions législatives et réglementaires et les autres mesures qu'ils ont adoptées pour l'application de la Convention, incluant des informations sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.*

39. Pour répondre à cette demande, le Comité, à sa 22e session (Kyoto, 1998), a établi *un format et des notes explicatives pour les rapports périodiques* et a invité les Etats parties à présenter leurs rapports tous les six ans¹⁴. A sa 23e session (Marrakech, 1999), le Comité a décidé d'examiner les rapports périodiques des Etats parties région par région. Compte tenu de la modification du calendrier des réunions statutaires du patrimoine mondial qui est mentionnée au paragraphe 6 ci-dessus, il est proposé de remanier comme suit le calendrier arrêté par le Comité :

Région	Examen des biens inscrits jusqu'aux années ci-après comprises	Année de l'examen effectué par le Comité (selon la décision prise en 1999)	Année de l'examen effectué par le Comité (compte tenu du nouveau calendrier des réunions)
Etats arabes	1992	2000	
Afrique	1993	2001	
Asie et Pacifique	1994	2002	2003
Amérique latine et Caraïbes	1995	2003	2004
Europe et Amérique du Nord	1996/1997	2004/2005	2005/2006

40. A sa 24e session (Cairns, 2000), le Comité a examiné le premier rapport périodique de la région arabe. Sur les 16 Etats parties de cette région, 12 avaient des biens inscrits sur la Liste avant 1993. Ils ont tous présenté un rapport mais 36 seulement des 44 biens inscrits avant 1993 ont fait l'objet de rapports.

41. Le rapport régional (WHC-2000/CONF.204/7) a été présenté au Comité par M. Abdelaziz Daoulatli, consultant pour la coordination de la présentation des rapports périodiques dans la région arabe. Les principaux problèmes mis en évidence ont été les suivants :

- absence de stratégies et de plans de gestion ;
- absence générale de documentation appropriée ;
- manque et, dans certains cas, absence de compétences professionnelles et techniques ;
- méconnaissance de la Convention du patrimoine mondial et ignorance par le grand public de l'existence ou de l'importance des sites du patrimoine mondial ;

¹⁴ <http://www.unesco.org/whc/reporting/periodic.htm>.

- initiatives prises par le gouvernement central et non-participation de la société civile, des ONG et du grand public ;
- gestion fondée sur des règles empiriques et non sur des principes scientifiques et, par conséquent, absence d'indicateurs essentiels ;
- valeurs mal définies ou mal comprises.

Le Comité a approuvé les recommandations ci-après :

- nécessité d'harmoniser les listes indicatives pour la région arabe ;
- limitation du nombre des nouvelles propositions d'inscription en vue d'assurer une représentation équitable des Etats parties et des différentes catégories de biens ;
- action centrée sur la conservation des sites déjà inscrits ;
- mise sur pied d'un service de suivi pour la région arabe et étude d'un plan d'action.

Comme le Comité le lui avait demandé, le Centre a convoqué le 25 avril 2001 une réunion avec les délégués permanents auprès de l'UNESCO de la région arabe pour les informer des résultats de la présentation des rapports périodiques. Il a mis en route l'élaboration du plan d'action et entrepris d'obtenir des crédits du Fonds du patrimoine mondial et de sources extrabudgétaires.

Suivi réactif

42. Le Bureau et le Comité, à leurs 23e et 24e sessions, ont examiné 65 rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que des rapports sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

43. A la demande du Comité du patrimoine mondial (Marrakech, 1999), une réunion technique qui a porté sur des études de cas concernant le *patrimoine mondial et l'exploitation minière* a eu lieu au Siège de l'UICN, à Gland, en Suisse (21-23 septembre 2000). La réunion, organisée en consultation avec le Conseil international sur les métaux et l'environnement (ICME), a passé en revue des études de cas relatives à un certain nombre de sites situés en Indonésie, au Pérou, en Espagne et en Afrique du Sud. Le Comité (Cairns, 2000) a examiné le rapport de la réunion technique et a approuvé la création d'un groupe de travail sur le patrimoine mondial et l'exploitation minière afin de poursuivre les travaux dans ce domaine.

Liste du patrimoine mondial en péril

44. Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité a décidé d'inscrire les sept biens suivants sur la Liste du patrimoine mondial en péril pour la période considérée.

Etat partie	Bien du patrimoine mondial	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril
Brésil	Parc national d'Iguaçu	04/12/99
Rép. démocratique du Congo	Parc national de la Salonga	04/12/99
Inde	Ensemble monumental de Hampi	04/12/99
Pakistan	Fort et jardins de Shalamar à Lahore	02/12/00
Sénégal	Réserve ornithologique nationale du Djoudj	02/12/00
Ouganda	Parc national des monts Rwenzori	04/12/99
Yémen	Ville historique de Zabid	02/12/00

45. La liste des 30 biens actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (19 biens naturels et 11 biens culturels) peut être obtenue auprès du Centre du patrimoine mondial et sur le site Web du Centre¹⁵.

46. Il a été organisé une réunion sur le thème suivant :

- *Le rôle de la Liste du patrimoine mondial en péril dans la promotion de la coopération internationale aux fins de la conservation du patrimoine mondial naturel*, Amman, Jordanie (6 et 7 octobre 2000).

V. FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

(i) Contributions

47. Le paragraphe 4 de l'article 16 de la Convention du patrimoine mondial spécifie que les contributions volontaires doivent être versées sur une base régulière, au moins tous les deux ans, et ne devraient pas être inférieures aux contributions que les Etats parties auraient dû verser s'ils avaient été liés par les dispositions du paragraphe 1 de cet article.

48. Au 31 mai 2001, les contributions reçues des Etats parties pour la période 2000-2001 s'élevaient à 3.771.669 dollars des Etats-Unis, dont :

- 2.455.244 dollars correspondaient à des contributions obligatoires et
- 1.316.425 dollars à des contributions volontaires.
- Les contributions obligatoires encore exigibles pour 2000-2001 s'élèvent à 1.536.934 dollars des Etats-Unis et à 3.502.984 dollars des Etats-Unis si l'on tient compte du montant total des contributions restant dues pour l'exercice 2000-2001 et les années précédentes.
- Au 31 mai 2001, les réserves et les soldes des fonds représentaient 4.919.636 dollars des Etats-Unis.

¹⁵ <http://www.unesco.org/whc/danglist.htm>.

(ii) Dépenses

49. Les budgets pour 2000-2001 respectivement approuvés par le Comité du patrimoine mondial à ses 23e (Marrakech, décembre 1999) et 24e (Cairns, décembre 2000) sessions figurent dans le tableau ci-après, avec les dépenses et le taux de mise en oeuvre correspondants (au 31 mai 2001 pour 2001) :

	2000 (dollars des Etats-Unis)	2001 (dollars des Etats-Unis)
Fonds du patrimoine mondial	5.000.000	4.348.000
Fonds de réserve d'urgence	600.000	600.000
Total	5.600.000	4.948.000
Dépenses	4.792.389	1.749.307
Taux de mise en oeuvre	85,6 %	35,4 %

(iii) Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial aux Etats parties

50. Entre le 1er janvier 2000 et le 31 mai 2001, le Comité du patrimoine mondial a approuvé 170 demandes représentant un montant de 4.149.021 dollars des Etats-Unis (le budget approuvé total pour 2000 et 2001 s'élève à 6.185.000 dollars des Etats-Unis, dont 3.230.000 pour 2000 et 2.955.000 pour 2001) et visant l'octroi de diverses formes d'assistance internationale aux Etats parties, comme l'indique le tableau ci-après :

Demandes approuvées	2000 (dollars des Etats-Unis)	2001 (dollars des Etats-Unis)	Total 2000/2001 (dollars des Etats-Unis)
Assistance préparatoire	325.000	267.644	592.644
Coopération technique	1.050.073	204.007	1.254.080
Formation	980.000	488.040	1.468.040
Activités de promotion	80.000	20.000	100.000
Assistance d'urgence	503.782	230.475	734.257
Total	2.938.855	1.210.166	4.149.021
Dépenses	2.594.497	574.040	3.168.537
Taux de mise en oeuvre	88,3 %	47,4 %	76,4 %

51. Une liste des 170 demandes d'assistance internationale approuvées et financées par le Fonds du patrimoine mondial pour la période considérée peut être obtenue auprès du Secrétariat et sur le Web¹⁶.

¹⁶ <http://www.unesco.org/whc/archive/whc-01-206-2a-ia.pdf>.

VI. EXEMPLES D'AUTRES PARTENARIATS ET CONTRIBUTIONS EXTRABUDGETAIRES

(i) Partenariats

52. Un partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies (UNF), Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique, a permis d'obtenir entre mai 1999 et mai 2001 plus de 10 millions de dollars des Etats-Unis de subvention pour les sites du patrimoine mondial d'importance universelle du point de vue de la biodiversité. L'UNF a accordé un montant supplémentaire de 5 à 8 millions de dollars des Etats-Unis pour la protection de sites classés et potentiels par l'entremise du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUD, à New York. Près de 40 des 75 à 80 sites du patrimoine mondial pour la biodiversité (c'est-à-dire des sites répondant au critère (iv)), dont huit sites du patrimoine mondial en péril, et les cinq sites de la République démocratique du Congo dévastés par la guerre, bénéficient du partenariat UNESCO-UNF. Ce partenariat sera consolidé et élargi au cours du prochain exercice (2002-2003).

53. L'Accord de coopération France-UNESCO sur la protection du patrimoine monumental, urbain et naturel (signé en 1997) offre un cadre pour la coopération technique entre experts français et internationaux, et permet en particulier d'aider les Etats en développement à préparer leurs dossiers pour des propositions d'inscription et à renforcer les capacités nationales par le biais de projets opérationnels conjoints. Pour la période considérée, les contributions reçues et escomptées s'élèvent à 536.388 dollars des Etats-Unis qui serviront à financer les voyages et les frais encourus sur place pour 51 activités de projet dans 32 Etats parties. Grâce aux projets exécutés en application de l'Accord, notamment par le truchement de la coopération décentralisée établie entre des villes de France et six villes de six Etats parties au titre de l'Accord, un montant supplémentaire de 16 millions de dollars des Etats-Unis a pu être obtenu de l'Union européenne, de l'Agence française pour le développement et du Ministère français des affaires étrangères.

54. En 2000, le Gouvernement japonais a consacré 300.000 dollars des Etats-Unis à aider les Etats parties à établir leurs listes indicatives et leurs nouvelles propositions d'inscription.

55. Une déclaration pour une coopération Italie-UNESCO a été signée en mars 2001 en vue de soutenir la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par la prestation de services de spécialistes italiens, de promouvoir les projets pilotes relevant de la Stratégie globale, et de renforcer les capacités du Centre du patrimoine mondial. Un montant de 693.542 dollars des Etats-Unis a été alloué à cette fin pour 2001. En 2000, le Gouvernement italien a aussi contribué aux activités du Centre à hauteur de 565.000 dollars des Etats-Unis, qui ont été affectés à l'assistance préparatoire visant à favoriser le renforcement des capacités et les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des régions sous-représentées d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

56. Un Accord de coopération Espagne-UNESCO devrait être signé prochainement. En application de cet Accord, les services spécialisés des autorités centrales et locales espagnoles devraient être mobilisés essentiellement, mais non exclusivement, dans l'intérêt des Etats parties hispanophones.

(ii) Réseaux, bureaux et autres formes de coopération

57. Le Bureau du patrimoine mondial au Japon a été créé en novembre 1999 dans le cadre du Centre culturel de l'Asie pour l'UNESCO (ACCU, Japon). Un programme de formation régional pluriannuel a depuis lors été élaboré en vue de renforcer les capacités de gestion en matière de conservation des sites archéologiques et urbains.

58. La coopération avec l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) a continué sous les formes suivantes :

- réunion à Safranbolu, Turquie (septembre 2000),
- *Conférence des maires des villes du patrimoine mondial des Amériques* (avril 2001).

59. Le Réseau régional des responsables du patrimoine mondial d'Asie du Sud-est, du Pacifique, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a poursuivi ses activités notamment en tenant la :

- *Troisième réunion du Réseau régional des responsables du patrimoine mondial*, Parc national de Tongariro, Nouvelle-Zélande (octobre 2000).

60. Bureau nordique du patrimoine mondial (NWHO)

Le Bureau nordique du patrimoine mondial d'Oslo (NWHO) a été créé en 1996, initialement pour trois ans, par un accord entre l'UNESCO et le Gouvernement norvégien, qui a été modifié en 1999 et a prolongé cette période de la même durée. Conformément au nouvel accord, une évaluation externe des activités entreprises au cours de la phase pilote de six ans a été réalisée. L'équipe chargée de l'évaluation propose que le Bureau devienne permanent.

Entre 1999 et 2001, le Bureau a contribué avec succès à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région nordique et a fourni une assistance technique et financière pour l'exécution de projets en Afrique et dans les Etats baltes, pour l'établissement des propositions d'inscription et des listes indicatives et pour l'organisation de séminaires. Le NWHO a aussi convoqué à Copenhague, en coopération avec les autorités danoises, une réunion chargée d'examiner la suite donnée par les pays nordiques à leur *Rapport 1996*, qui a étudié l'harmonisation des listes indicatives. En outre, grâce aux ressources accordées par les pays nordiques, le Bureau met actuellement sur pied un outil technique fondé sur l'Internet pour aider les Etats parties à rédiger leurs rapports périodiques sur l'application de la Convention du patrimoine mondial.

VII. DOCUMENTATION, INFORMATION, COMMUNICATION ET EDUCATION RELATIVES AU PATRIMOINE MONDIAL

61. La mise en oeuvre du plan stratégique de 1998 pour l'information, la documentation et l'éducation a continué, l'accent étant mis sur l'amélioration de la capacité de mobilisation du Centre du patrimoine mondial. On s'est employé surtout à poursuivre les activités visant à convertir les documents existants en format électronique et à assurer l'accès à ces documents via le site Web du patrimoine mondial¹⁷. Un responsable de l'information sur le patrimoine

¹⁷ <http://www.unesco.org/whc/>.

mondial a été recruté et une *Stratégie générale de gestion de l'information sur le patrimoine mondial* a été mise sur pied. Cette stratégie non seulement répond aux besoins du Centre mais vise aussi à fournir des services aux Etats parties et à faire du Centre le pivot de la collecte et de la diffusion de l'information sur le patrimoine mondial.

62. La production de la *Carte du patrimoine mondial*, du *Dossier d'information sur le patrimoine mondial*, de la *Brochure sur le patrimoine mondial* et du bulletin électronique, *WHNEWS*, a continué. La *Lettre du patrimoine mondial* a été remaniée et la *Revue du patrimoine mondial* qui était trimestrielle est devenue bimestrielle.

Le projet spécial UNESCO : *Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial*

63. Lancé en 1994 par le Système des écoles associées et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le projet spécial a permis de dégager une nouvelle conception de l'éducation et d'organiser un grand nombre de manifestations importantes à l'intention des jeunes. Bénéficiant de l'appui de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), il apparaît comme l'un des projets phares les plus féconds que l'UNESCO ait lancés pour les jeunes. A l'heure actuelle, plus de 130 Etats membres sont associés à ses activités.

64. En 2000, plus de 130 Etats membres ont participé activement à l'expérimentation et à l'adaptation du dossier éducatif pour les enseignants sur *Le patrimoine mondial et les jeunes* (désormais publié en anglais, français, espagnol, arabe, russe et japonais). Des versions en 20 autres langues sont actuellement mises au point par les commissions nationales pour l'UNESCO et une version électronique sera disponible en 2001¹⁸. L'organisation de forums régionaux de jeunes sur le patrimoine mondial pour le Pacifique (Cairns, Australie, novembre 2001) et pour l'Amérique latine (Lima, Pérou, mars 2001) et d'un forum international de jeunes sur le patrimoine mondial en Suède (Karlskrona, septembre 2001) s'est traduite par un renforcement des stratégies régionales et nationales pour l'éducation relative au patrimoine mondial. Une évaluation externe du projet qui sera réalisée en 2001 dégagera des orientations pour l'élaboration de la politique future dans ce domaine de l'éducation.

¹⁸ <http://www.unesco.org/whc/education/>.